

DECLARATION PREALABLE FSU



CTSD 20/01/2016

Depuis bientôt quatre ans, nous alertons l'administration sur des choix budgétaires bien en deçà des nécessités d'une réelle refondation de l'école. Les services publics représentent un coût. Mais nous continuons de défendre l'idée qu'ils sont avant tout un choix de société, un choix de redistribution : or les inégalités sociales ne cessent de se creuser entraînant le même mouvement pour les inégalités scolaires.

Dans toutes les instances, nous dénonçons l'absence de dotations correspondant aux annonces faites à grand renfort de communication : refondation de l'éducation prioritaire, accueil des moins de trois ans, accueil des élèves en situation de handicap, rétablissement de la formation initiale, renforcement de la formation continue, amélioration de la situation des directeurs d'école...

Mais nous contestons ici des choix départementaux qui nous sont présentés pour la carte scolaire du premier degré. Nous contestons le projet de création de six postes de maître-relai programme et celle de chargé de la réussite éducative qui se font au détriment de l'amélioration des conditions d'accueil dans les classes et dans les écoles et dont la nécessité prioritaire reste pour le moins nébuleuse.

Nous revendiquons au contraire l'attribution de ces moyens à des priorités bien plus en phase avec de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les enseignants :

-attribution de postes aux écoles accueillant des ULIS et dont les moyennes sont limitées du seuil d'ouverture, texte ministériel

-création de postes de maître supplémentaire notamment un par école d'éducation prioritaire, priorité ministérielle

-limitation significative des effectifs pour l'accueil des moins de trois ans, priorité ministérielle

-attribution de poste aux écoles de l'éducation prioritaire qui leur permettent de se rapprocher des moyennes départementales, priorité académique

-baisse des effectifs par classe pour nous rapprocher de nos voisins européens

-des mesures qui favorisent clairement la scolarisation en maternelle notamment en éducation prioritaire.

Les moyens du département permettent de commencer à engager ces choix.

Nous tenons aussi aujourd'hui à dénoncer la situation des CIO (Centres d'Information et d'Orientation). Les COP (Conseillers d'Orientation-Psychologues) travaillent dans tous les collèges et les lycées publics, mais ils travaillent également dans les CIO où ils reçoivent tous les publics, principalement des élèves et familles des établissements privés hors ou sous contrat, les étrangers nouvellement arrivés en France (qu'il faut positionner pour pouvoir leur proposer un établissement scolaire), les décrocheurs, les jeunes sans solution qui veulent reprendre des études, les non affectés, les familles qui déménagent, les adultes en recherche de formation, etc.

Les CIO sont gérés par l'Etat ou par les Départements. Le Conseil Départemental de l'Aube vient de se désengager de ce financement ce qui fait que le CIO de Bar sur Aube doit fusionner à la rentrée 2016 avec celui de Troyes c'est-à-dire disparaître...Il ne restera alors que deux CIO dans l'Aube : Troyes et Romilly. Pouvons-nous espérer ainsi un service public d'une même qualité sur l'ensemble du département ?